



Règlement des épreuves d'élégance en amazone

1. Objet

Le présent règlement a pour vocation d'encadrer les épreuves d'élégance en amazone sur l'ensemble du territoire français et/ou organisées sous l'égide de l'Association des Amazones de France.

2. Terrain

L'épreuve se déroule sur une carrière de 40 m x 20 m conforme au Règlement fédéral de Dressage. Les épreuves "Spectacle" et "Harnachements et Costumes historiques" peuvent toutefois se dérouler sur une carrière 20 x 60 m si un nombre élevé de cavalières en piste le requiert.

3. Us & coutumes

Il est d'usage que l'amazone porte des gants ainsi qu'une coiffe ou un chapeau.

Un éperon ou faux éperon peut être porté uniquement au pied gauche, de façon horizontale (fourches à gauche). Il doit être émoussé et ne peut dépasser 3,5 cm à partir du chaussant.

Il est souhaitable qu'en cas de port d'un pantalon sous la jupe, il soit de même couleur que la jupe ou le tablier.



4. Thèmes

Les Concours d'élégance proposent cinq thèmes :

- a) Historique
- b) Harnachements & Costumes historiques
- c) Tradition
- d) Fantaisie
- e) Spectacle

Élégance : Qualité qui se caractérise par une grâce faite d'harmonie, de légèreté et d'aisance notamment dans la disposition et les proportions du couple (amazone - cheval).

Les détails tels que l'esthétique du couple, l'apparence, la qualité du costume (tissu, couleur, garnitures, poids et matériaux), le harnachement, le toilettage, le style et le drapé seront examinés ainsi que la position de l'amazone.

Les concours d'élégance "Historique", "Tradition", "Fantaisie" et "Spectacle" se déroulent individuellement aux trois allures sous une forme suggérée ou sous la forme d'une Reprise Libre en Musique (R.L.M.) dont les détails figurent au point 8.

L'épreuve "Harnachements et Costumes historiques" se déroule sous forme de défilé au pas.

a) Historique

Le but est de donner une présentation de costumes ou reproduction de costumes portés à cheval à travers l'histoire depuis le Moyen-âge jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

L'épreuve est jugée en fonction du descriptif, de la cohérence historique, des références, gravures, photographies ou tableaux fournis comme support visuel à l'inscription et doit y rester fidèle.



Les manteaux, costumes, sous-vêtements, chaussants et les accessoires doivent correspondre à la période présentée.

Un maquillage d'époque est autorisé pour parachever l'apparence souhaitée.

Les accessoires appropriés peuvent inclure des bijoux, des coiffures et des chapeaux, un sac, une ceinture, des chaussures, etc.

Durée de la reprise : entre 3'30" et 5'00".

Décors et accessoires autorisés.

Les figurants ne sont pas autorisés.

Pose et reprise des éléments de décors ou accessoires : 30 secondes pour monter, 30 secondes pour démonter.

Pénalité pour dépassement de temps.

Intervention possible d'un narrateur.

b) Harnachements et Costumes historiques

Le but est de donner une présentation du harnachement et des costumes ou répliques de costumes portés à travers l'histoire depuis le Moyen-âge jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle.

L'épreuve est jugée en fonction du descriptif, de la cohérence historique, des références, gravures, photographies ou tableaux fournis comme support visuel à l'inscription et doit y rester fidèle.

Les manteaux, costumes, sous-vêtements, chaussants et les accessoires doivent correspondre à la période présentée.

Les accessoires appropriés peuvent inclure des bijoux, des coiffures et des chapeaux, un sac, une ceinture, des chaussures, etc.

Un maquillage d'époque est autorisé pour parachever l'apparence souhaitée.



Cette épreuve se déroule sous forme de défilé au pas aux deux mains. Un cheval tenu en main par une suivante ou une dame de compagnie est autorisé mais il est souhaitable que le costume de la personne à pied soit en accord avec la période et le rôle incarné par l'amazone à cheval.

A la demande du Steward ou de la Juge, les cavalières se présentent en piste au pas et changent de main au signal du Steward ou de la Juge.

c) Tradition

Les tenues de la catégorie "Tradition" sont les tenues équestres de tradition régionale, nationale ou internationale depuis la fin du 19^{ème} siècle et qui peuvent encore être en usage actuellement.

Ce sont plus précisément des tenues de concours, tenues d'école, tenues de vénerie, de sorties en extérieur, tenues d'associations, tenues militaires, tenues d'équitation de travail, tenues de patrimoines spécifiques... (Camargue, Arlésiennes, Mexique, Espagnol, Portugais...). Les adaptations fantaisistes ne sont pas souhaitables.

L'accent est mis sur la cohérence historique et la conformité avec la tradition décrite lors de l'inscription et doit rester fidèle aux références, gravures, tableaux, ou photographies de la tradition présentée.

Durée entre 3'30" et 5'00".

Décors et accessoires autorisés.

Les figurants ne sont pas autorisés.

Pose et reprise des éléments de décors ou accessoires : 30 secondes pour monter, 30 secondes pour démonter.

Pénalité pour dépassement de temps.

Intervention possible d'un narrateur.



d) Fantaisie

Concerne des tenues élégantes à thème issues du répertoire culturel, fantastique, des légendes, de la mythologie, de la littérature, du cinéma, des dessins animés, de la vie quotidienne etc.

Les adaptations fantaisistes et créatives sont vivement encouragées. L'accent est mis sur l'originalité du thème, la cohérence du couple et la créativité fantaisiste dans le respect de l'élégance en évitant de frôler la vulgarité ou l'indécence.

Durée entre 3'30" et 5'00".

Décors et accessoires autorisés.

Les figurants ne sont pas autorisés.

Pose et reprise des éléments de décors ou accessoires : 30 secondes pour monter, 30 secondes pour démonter.

Pénalité pour dépassement de temps.

Intervention possible d'un narrateur.

e) Spectacle

Concerne des tenues élégantes à thème laissant libre cours à l'imagination et à la créativité de l'amazone.

Le mélange de plusieurs arts est possible (danse, théâtre, musique...) ainsi que l'association avec d'autres animaux (chiens, tourterelles, ânes...) sous l'entière responsabilité de la concurrente et en tenant compte de tous les aspects sécuritaires.

L'accent est mis sur le divertissement, l'aisance et la légèreté dans l'exécution des figures, l'harmonie du spectacle et la prestation scénique.

Durée entre 3'30" et 5'00".

Décors et accessoires autorisés.

Pose et reprise des éléments de décors ou accessoires : 30 secondes pour monter, 30 secondes pour démonter.



Pénalité pour dépassement de temps.

Cinq figurants autorisés.

Intervention possible d'un narrateur.

5. Descriptif du thème et/ou du costume

Chaque amazone est tenue de remettre, pour chaque présentation, deux exemplaires du formulaire descriptif avec un support visuel éventuel.

De même il est demandé de prévoir **un support musical distinct pour chaque reprise** en musique (clé USB).

Le tout devra être glissé dans une enveloppe fermée mentionnant clairement son nom, prénom, numéro de têtère, choix /numéro du concours et être remis au Secrétariat au plus tard deux heures avant le début de l'épreuve. L'enveloppe sera restituée à la fin du concours.

6. Harnachement

Les selles, sambues, embouchures, matelassures et harnachements doivent être sûrs, bien adaptés au cheval et en état d'utilisation.

La selle doit comporter une étrivière de sécurité conforme à la marque de la selle ou à défaut, un étrier de sécurité libérant le pied en cas de chute fortuite. L'utilisation d'une balancine est obligatoire.

L'adaptation de selles modernes et/ou l'ajustement soigneux et correct de matériel moderne sont autorisés pour donner une représentation exacte de la période ou de la tradition représentée. Des fixations modernes peuvent être utilisées aux motifs de sécurisation.

Pour l'épreuve de "Harnachements et Costumes historiques", l'utilisation d'harnachements sans équipements de sécurité est autorisée sous l'entière responsabilité de la concurrente.



La croupière est tolérée pour les poneys. L'usage d'une dragonne n'est pas autorisé.

7. Niveau équestre de la cavalière et niveau de dressage de l'équidé

Afin de rester cohérent avec la notion d'élégance qui implique une aisance suffisante, l'équidé devra être présenté dans une bonne attitude, une locomotion et des allures correctes.

Les épreuves d'élégance sont ouvertes aux amazones de tous âges titulaires d'un galop 2 minimum pour les épreuves "Historique", "Tradition" et "Fantaisie" tandis qu'un galop 3 est requis pour les épreuves "Spectacle".

Pour l'épreuve "Harnachements et Costumes historiques" un galop 1 est exigé.

Les amazones étrangères doivent justifier d'un niveau équivalent.

8. Reprises

Pour les épreuves "Historique", "Tradition", "Fantaisie" et "Spectacle", l'amazone a le choix entre deux reprises à dérouler à savoir : une reprise Libre en Musique "**verte**" ou la reprise suggérée ADF "**bleue**" figurant au point b) ci-dessous.

Ces reprises imposent les mêmes figures et critères de notation. Le choix devra être mentionné sur le bulletin de participation ou au plus tard lors de la confirmation au Secrétariat du concours.

Tous les mouvements supérieurs peuvent être présentés sans qu'ils fassent toutefois l'objet d'une cote technique en dressage mais peuvent être appréciés par le Jury "équitation/élégance" s'ils sont correctement exécutés.

Les airs relevés, les sauts d'école, le pas espagnol, sont autorisés dans le respect de l'équitation classique. Il appartient à l'amazone de s'assurer que les conditions de sécurité (public, niveau du cheval...) lui permettent de les effectuer sans danger.



Les Jurys peuvent demander aux concurrentes de se présenter avant l'entrée en piste, de pouvoir examiner le harnachement et la tenue sur base du support fourni lors de l'inscription.

Après le son de cloche (ou signal de départ), les concurrentes ont 45 secondes pour demander le lancement de la musique et entrer en piste. Le décompte du temps de la reprise se fait de salut à salut et pour les R.L.M ^{1.}, à partir du lancement de la musique.

En cas de problème technique ou de retard lors du départ de la musique, le Juge peut interrompre le décompte et le redémarrer après que le problème soit résolu.

En cas de problème technique entravant la compétition, le Juge sonne la cloche.

Il est recommandé de le faire également lorsque le déroulement d'une reprise est clairement perturbé par une cause externe.

Par ailleurs, le Juge peut sonner afin d'interrompre une reprise lors de conditions climatiques extrêmes ou toute autre situation exceptionnelle. La paire concernée sera alors invitée à terminer sa reprise dès que les conditions le permettront.

1 Reprise Libre en Musique



a) Reprise Libre en Musique "verte" :

Figures à présenter dans l'ordre choisi par la concurrente :

- * Pas : minimum 12 mètres
- * Une serpentine de 3 boucles au trot
- * Cercle à gauche au galop maximum 20 m
- * Cercle à droite au galop maximum 20 m
- * Transitions montantes trot/galop
- * Transitions descendantes galop/trot
- * Transitions montantes pas/trot
- * Transitions descendantes trot/pas
- * Immobilité, arrêt et salut



b) Reprise suggérée "bleue" :

Reprise suggérée A.D.F (bleue)		
1	A - X G (entre M&H)	Entrée au trot (cheval droit) Arrêt progressif, immobilité et salut Rompre au signal du Jury au trot
2	C C - A	Piste à main droite Serpentine 3 boucles puis passer au pas progressivement
3	K - X - M	Diagonale au pas puis reprendre le trot avant M
4	M	Piste à main gauche au trot
5	Entre C et H	Prendre le galop à gauche
6	E - B - E	Cercle à main gauche de 20 m
7	K F - X - H H	Passer au trot Diagonale au trot Piste à main droite
8	Entre C et M	Prendre le galop à droite
9	B - E - B	Cercle à main droite de 20 m
10	F	Passer au trot
11	A X - G	Doubler vers C Transition vers le pas
12	G (entre M & H)	Arrêt progressif Immobilité et salut



9. Groom

L'amazone peut se faire assister au maximum d'un accompagnant ou groom. Celui-ci est autorisé de l'entrée au salut de départ et du salut final à la sortie. Il doit quitter le rectangle entre les deux saluts. L'action ou le costume de celui-ci ne sont pas pris en compte dans la notation mais il est souhaitable qu'il soit costumé en accord avec la tenue de l'amazone. Seule l'amazone est autorisée à se présenter à cheval.

10. Juges & Jurys

Il est souhaitable que le Jury soit composé d'un Juge de dressage et d'un Jury ayant de bonnes connaissances en matière de costumes historiques et d'équitation en amazone.

L'organisateur est libre de choisir parmi la liste des Juges et Jurys français et étrangers habilités par l'Association des Amazones de France.

Les noms des Juges et Jurys choisis par l'organisateur doivent être communiqués préalablement aux amazones qui restent libres de ne pas se soumettre à leur jugement.

En cas d'absence imprévue, l'organisateur est libre de choisir un autre Juge ou Jury sans en avertir préalablement les concurrentes.

Tenue correcte et chapeau obligatoire pour les Jurys et Stewards.

Dans la mesure du possible, les Juges et Jurys se tiendront à disposition des concurrentes pendant la demi-heure suivant la remise des prix aux fins de prodiguer des éclaircissements éventuels à propos de leurs protocoles.



11. Protocoles

Il y a des protocoles distincts pour les Juges et Jurys des épreuves d'élégance. S'il n'y a qu'un seul Jury prévu c'est le protocole "Jury Élégance" du thème choisi qui sera utilisé pour juger du niveau d'équitation et de l'élégance en amazone. Les Jurys peuvent juger tant la partie technique qu'artistique.

Il existe deux protocoles destinés au Juge de dressage à utiliser en fonction de la reprise que l'amazone aura choisi de dérouler :

- * un protocole distinct pour le choix de la reprise suggérée (reprise ADF bleue)
- * un protocole distinct pour le choix de la Reprise Libre en Musique (reprise verte).

Le maximum de points à attribuer par le Juge de dressage pour les reprises d'élégance est de 120 points.

Il existe cinq protocoles distincts pour le Jury d'élégance :

- * un protocole pour l'épreuve "Spectacle"
- * un protocole pour l'épreuve "Fantaisie"
- * un protocole pour l'épreuve "Tradition"
- * un protocole pour l'épreuve "Historique"
- * un protocole pour l'épreuve "Harnachements & Costumes historiques".

Le maximum de points à attribuer par le Jury Élégance pour les reprises d'élégance est de 180 points.



12. Élimination

Les causes suivantes justifient l'élimination :

- * Chute.
- * Défenses caractérisées.
- * Abus de la cravache.
- * Réprimandes verbales : grossièretés à la détente ou lors de l'épreuve.
- * Boiterie ou blessure de l'équidé.
- * Maltraitance, présence de sang frais sur les flancs, l'éperon ou dans la bouche de l'équidé.
- * Existence d'éléments de la tenue ou du harnachement risquant de mettre en péril la sécurité du couple.
- * Insultes ou grossièretés à l'encontre des Juges ou Jurys.
- * Équidé quittant le carré.

13. Classement

Le classement est établi sur base d'une note totale de 300 points, qu'il est possible de ramener à un pourcentage en la divisant par 3.

S'il n'y a qu'un Jury, la note totale est de 180 points qu'il est possible de ramener à un pourcentage en divisant par 18 et en multipliant par 10.

Si deux cavalières ont le même total lors de l'addition des points des protocoles dressage et élégance, celle qui a la meilleure note du protocole élégance a gagné. S'il n'y a qu'un seul Jury, c'est l'addition des points des cases 5 (costume) et 6 (esthétique générale) du protocole élégance qui détermine la gagnante.

Le jugement et le classement sont sans appel. Les amazones sont libres de poser des questions aux Juges et Jurys concernant les commentaires sur les protocoles pendant la demi-heure qui suit la remise des prix.

L'organisateur est libre d'aménager un classement spécifique supplémentaire pour les moins de 18 ans, soit toutes catégories confondues, soit pour chaque catégorie.

Classement en fonction du nombre de partantes : 1/3 partantes.



14. Sécurité

Le port du casque est obligatoire pour les cavalières mineures.

Le port du casque est recommandé pour les cavalières majeures et ne pourrait en aucun cas pénaliser l'amazone dans la notation, que celui-ci soit décoré en accord avec le costume ou présenté en l'état. Les cavalières majeures peuvent faire le choix de monter sans casque mais le feraient de leur propre initiative et ne pourraient en aucun cas tenir pour responsable les organisateurs ou l'Association des Amazones de France en cas de chute ou de préjudices de divers degrés, liés au non port du casque.

En outre, chaque organisateur peut imposer des règles plus strictes pour chaque événement en ce qui concerne le port du casque ou les restrictions sanitaires.

Il appartient à l'amazone de s'assurer que les conditions de sécurité (figurants, public, niveau du cheval...) lui permettent de présenter la reprise ou le spectacle sans danger et que les costumes, bottes, couvre-chefs, accessoires ou toute autre décoration de l'équidé soient ajustés.

La recherche de l'exactitude historique ou de la rigueur de la tradition ne doivent en aucun cas porter préjudice ni à la sécurité ni au confort de l'équidé ou de la cavalière.

Un Juge ou Steward peut demander à toute concurrente de quitter la piste si le bien être et/ou la sécurité sont compromis de quelque manière que ce soit.